

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/18

Objet : « Programme d'éducation au territoire du PNR de Chartreuse – année scolaire 2025-2026 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Programme d'éducation au territoire du PNR de Chartreuse – année scolaire 2025-2026** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Soutien aux projets d'éducation pour le territoire du PNR de Chartreuse	78 900.00	Région	62 232.00
		CD 73	14 356.00
		Génération vélo	2 312.00
TOTAL	78 900.00	Total	78 900.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Savoie et le dispositif « Génération Vélo » seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 24 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

